

A partir du 1^{er} octobre 2016, les consignes de tri changent :



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE CONTENEUR JAUNE

Vous triez déjà les bouteilles en plastique, en verre, les boîtes de conserve, les cartons... A partir du 1^{er} octobre, les consignes de tri se simplifient dans votre commune : TOUS LES EMBALLAGES POURRONT REJOINDRE LA POUBELLE JAUNE. Une petite révolution puisque pots de yaourt, sacs plastiques, barquettes en polystyrène et tous les autres emballages se trieront (hors produits toxiques). A la clef, plus de recyclage et moins de déchets incinérés.



→ **Les pots en plastique** : yaourt, crème, fromage blanc, rillettes, beurre...



→ **Les boîtes en plastique** : viennoiseries, oeufs, sandwich, crudités, fromage...



→ **Les barquettes en plastique et polystyrène** : viande, charcuterie, fruits, légumes, salades, plats préparés, gâteaux...

- **En vrac**, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- **Inutile de laver les emballages**, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).
- **Ne pas imbriquer les déchets entre eux.**



→ **Les sacs et sachets plastiques** : pâtes, pain, viennoiseries, fromage, surgelés, salades, bonbons, barres chocolatées, produits d'hygiène, bricolage, ...

Attention ces objets ne se trient pas dans le bac jaune



→ **Jouets, cintres, ustensiles, vaisselle jetable, couches, bidons et tubes de produits dangereux, cartouches d'imprimantes...**



→ **Les suremballages, blisters, films** (alimentaires, protections des textiles, du mobilier, de l'électroménager), le polystyrène...



→ **Les tubes en plastique** : crème, dentifrice



En cas de doute sur les consignes de tri, contactez le SIREDOM
01 60 78 96 12 - tri@siredom.com - www.siredom.com

